Association Française des Utilisateurs de PHP (AFUP) association loi 1901

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2014

Le 15 février de l'an deux-mil quatorze (15/02/2014), à dix-sept heures, les membres de l'AFUP se sont réunis à Sup'Internet, 4 Rue Pasteur,94270 Le Kremlin-Bicêtre, sur convocation du conseil d'administration datant du 15 janvier 2014.

L'assemblée extraordinaire est présidée par Olivier MANSOUR, en sa qualité de Président. Le secrétariat est assuré par Jean-François LÉPINE.

Le Président constate que cent treize (113) des membres sont présents ou représentés.

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Étaient à l'ordre du jour et soumis au vote des adhérents présents ou représentés :

- Changement des statuts de l'association.

PREMIERE RESOLUTION

Le Trésorier propose les changements des Statuts de l'association, selon les modalités suivantes :

- évolution de l'article 3 (trois) sur l'objet de l'association ;
- évolution de l'article 12 (douze) sur le Conseil d'administration et sur les modalités de son élection;
- évolution de l'article 13 (treize) sur le Bureau et sur les modalités de son élection ;
- introduction de l'article 15 (quinze) sur le Conseil de surveillance et sur les modalités de son élection.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition. L'assemblée décide d'appliquer immédiatement les effets de cette proposition.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix sept heures trente.

De tout ce qui précède, il est fait le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire sortante, par le nouveau président et son secrétaire.

Fait à Orléans, le 20 février 2013.

Olivier MANSOUR (président)

Jean-François LÉPINE (secrétaire)

Lipian